

ARRÊTÉ N°ARR2022-086 (modification)

Département du Nord

Arrondissement de Lille

Canton de Croix

MAIRIE DE



WASQUEHAL

Le Maire de la Ville de Wasquehal,
Vu la loi du 2 mars 1982 relative à la liberté des communes ;
Vu le Code Pénal ;
Vu l'article R610-5 ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'ordonnance n° 58.1216 sur la Police de la Circulation Routière ;
Vu le Code de la Route et notamment l'article R 411-3, R411-4, R411-8, R417-10,
Vu nos divers arrêtés portant réglementation de la Circulation ;
Considérant la demande de stationnement pour des véhicules de chantier ;

ARRÊTE

ARTICLE 1

Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit au droit des véhicules de chantier :

**11 et 13 Rue Delerue
Du 27 Juin au 17 Juillet 2022**

ARTICLE 2

Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit au droit des véhicules de chantier.

ARTICLE 3

Le dépassement des véhicules de toute nature sera interdit au droit du véhicule de chantier.

ARTICLE 4

La vitesse des véhicules de toute nature sera limitée à 30 km/h au droit du véhicule de chantier.

ARTICLE 5

Les prescriptions seront applicables dès la mise en place des panneaux de signalisation **installés 48 heures auparavant par la société DORCHIES & CIE 106 Rue Colbert 59493 Villeneuve d'Ascq.**

ARTICLE 6

Les infractions seront sanctionnées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 7

Monsieur le Directeur Général des Services de la mairie de Wasquehal, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix et Monsieur le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera transmis pour information à :

- Monsieur le Président de La. M.E.L.
- Monsieur le Directeur de la Société Ilevia
- SDIS 59 Groupement territorial 2
- Monsieur le Directeur de la Société Esterra

Wasquehal, le 14 Juin 2022

Par délégation du Maire,

**Ghislain PLANCKE,
Premier Adjoint**

